

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS175

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 33 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« décrites »,

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel